



## **Attaque informatique contre le mouvement En Marche ! L'ANSSI apporte son expertise technique**

Suite à l'attaque informatique subie par le mouvement En Marche ! l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), rattachée au secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (Premier ministre), a été saisie par la Commission nationale de contrôle de la campagne électorale en vue de l'élection présidentielle (CNCCEP) vendredi 5 mai dans la soirée pour apporter son expertise technique.

Une enquête a par ailleurs été ouverte par le parquet de Paris. Elle a été confiée à la Brigade d'enquêtes sur les fraudes aux technologies de l'information (BEFTI) de la préfecture de police de Paris.

## **Hacking attack on the political movement En Marche ! ANSSI provides its technical expertise**

Following the hacking attack on the political movement En Marche !, the Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), the French cybersecurity agency attached to the General Secretariat for defense and national security (SGDSN), was mandated by the France's national presidential campaign control commission on Friday 5<sup>th</sup> to provide its technical expertise.

Furthermore, an investigation was opened by the public prosecutor's office in Paris and led by the technical unit of the prefecture de police.

-----  
**Contacts presse SGDSN** : Armelle Ceglec - [armelle.ceglec@sgdsn.gouv.fr](mailto:armelle.ceglec@sgdsn.gouv.fr) - +33(0)1 71 75 80 13

Gwénaél Jezequel - [gwenael.jezequel@sgdsn.gouv.fr](mailto:gwenael.jezequel@sgdsn.gouv.fr) - +33(0)1 71 75 80 04

**Contact presse ANSSI** : [communication@ssi.gouv.fr](mailto:communication@ssi.gouv.fr) - +33(0)1 71 75 84 04

### **À propos de l'ANSSI**

L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) a été créée par le décret n° 2009-834 du 7 juillet 2009 sous la forme d'un service à compétence nationale.

L'agence assure la mission d'autorité nationale en matière de défense et sécurité des systèmes d'information. Elle est rattachée au Secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale, sous l'autorité du Premier ministre.

Pour en savoir plus sur l'ANSSI et ses missions, rendez-vous sur [www.ssi.gouv.fr](http://www.ssi.gouv.fr)

**To know more about ANSSI**

ANSSI was created by decree n°2009-834. The agency ensures the security and defense of State information systems and contributes to that of critical operators.

It is attached to the General Secretariat for defense and national security (SGDSN), the authority responsible for assisting the Prime Minister in the exercise of his responsibilities in matters of defense and national security.

To know more about ANSSI : [www.ssi.gouv.fr](http://www.ssi.gouv.fr)